



---

# COMITE DE DIRECTION

## PROCES-VERBAL

LE 09.05.2023

Lisieux

---

**Présents :** M. Pierre LERESTEUX

MM. BAILLARD, BELLISSENT, DESHEULLES, DESMONS, DUBOURG, FERET, GALLIOT, GIFFARD, KOCISZEWSKI, LEFRANCOIS, RAHO, ROUTIER et VOISIN

**En visio :** Mme EVAIN

M. CUCURULO

**Excusés :**

Mme LE MAISTRE

MM. BEAUCAMP, GOURDEL, GRESSENT, GUERIN, GUERRIER, GUESDON, LE GALL et MICHEL

**Assistent sans voix délibérative :** Mmes ABERGEL et DAYAUX

---

Pierre LERESTEUX accueille les membres et excuse les absents. Les membres ont une pensée pour leur collègue Philippe GUERRIER.

### 1 – CONDOLEANCES / REMERCIEMENTS

---

#### 1.1 – Condoléances

Pierre LERESTEUX présente, au nom de la Ligue et du Comité de Direction, ses condoléances aux familles et clubs pour le décès de :

- Marie-Louise CALU née DUVIVIER, mère de Bertrand CARLU, Membre de la CRSE ;
- Joël LEPROVOST, Secrétaire Général du District de Football de l'Orne, Délégué régional et membre de la CR des Arbitres et de la CR du Statut de l'Arbitrage ;
- Joël RATHOIN, ancien délégué de la Ligue de Football de Basse-Normandie ;
- Père de Philippe GUERRIER, Membre du Comité de Direction ;
- Giovanni PETIT, joueur-dirigeant du F.C. DU NORD OUEST ;
- Yves ODY, joueur, dirigeant et éducateur des équipes de jeunes à la MALADRERIE OS.

#### 1.2 – Félicitations

Les membres du Comité de Direction félicitent les candidats arbitres reçus à la FFF :

- Louison OLIVIER au titre de FÉDÉRAL 4 (S.C. THIBERVILLE)
- Raphaël LARSONNEUR (AGNEAUX F.C.) et Jules GRINGORE (O. PAVILLAIS) au titre de Jeune ARBITRE

- Jade MONGIAT, FFE2 (club formateur F.C. DU PAYS AIGLON 546996 – club actuel F.C. CHAMALIERES) et Pauline MAZIER, FFE2 (U.S. D'AVRANCHES MONT ST MICHEL)

## 2 – VALIDATION DES PROCES-VERBAUX

---

Les procès-verbaux du 3 et 19 avril 2023 sont validés.

## 3 – COURRIERS RECUS

---

### 3.1 – Interdiction de licence

Voir Annexe au PV publiée sur Foot2000

### 3.2 – Demande de création d'un club sur deux territoires (27/76)

Les membres du Comité de Direction sont informés d'une demande d'affiliation d'un club sur deux territoires (siège social en Seine-Maritime et installations sportives dans l'Eure), sa volonté étant de participer aux compétitions de la Seine-Maritime.

Roger DESHEULLES évoque l'article 22 des Règlements Généraux de la F.F.F. faisant état de l'obligation d'établir le siège social de son club au lieu où se déroule l'activité sportive effective de l'association.

Les deux Présidents de Districts concernés n'étant pas favorables à cette création et les membres du Comité de Direction ne souhaitant pas aller à l'encontre de leurs avis, il est décidé de ne pas donner de suite favorable à cette demande.

De même, il est décidé que dès la saison prochaine, le club du FC THOUBERVILLE devra s'inscrire dans les compétitions du District de l'Eure.

## 4 – ASSEMBLEE GENERALE

---

### 4.1 – Validation de l'ordre du jour

Pierre LERESTEUX présente l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale qui est validé (cf. article du site de la Ligue).

### 4.2 – Validation du budget prévisionnel 2023/2024

Jean-Luc GIFFARD présente le budget prévisionnel aux membres. Après quelques interrogations, les membres valident celui-ci.

### 4.3 – Validation des modifications réglementaires

Jean-Pierre GALLIOT évoque les modifications réglementaires supplémentaires nécessitant l'approbation des membres du Comité de Direction en amont de la présentation aux clubs à la prochaine Assemblée Générale. Cela concerne :

#### ➤ Championnat Seniors Régional 1

A la fin des saisons 2023/2024 et 2024/2025, il n'y aura qu'une seule accession en National 3 (au lieu de 3 aujourd'hui et 2 par la suite). Actuellement, le championnat de R1 étant composé de deux groupes, il est nécessaire de déterminer l'unique accédant.

A la demande du Président, les clubs de N3 et R1 ont été interrogés, lors d'une réunion en visioconférence s'étant tenue le 3 mai dernier, concernant les deux propositions possibles : le mini-championnat ou le match de barrage simple sur terrain neutre.

La grande majorité des clubs s'est positionnée sur le match de barrage mais avec un souhait de barrage aller/retour, l'argument principal étant une possibilité pour les deux clubs d'organiser une grande fête dans leur club.

Lors de cette réunion, il a été acté qu'une demande serait effectuée auprès de la FFF afin de laisser la liberté aux ligues de déterminer, en cas de match de barrage, s'il s'agirait d'un match simple ou en aller/retour.



Après quelques discussions, les membres décident, à la majorité, de suivre l'avis des clubs (10 pour / 6 pour un match simple sur terrain neutre). En cas d'acceptation du match de barrage en aller/retour, la règle pour déterminer le recevant du match retour serait le coefficient et, en cas d'égalité, le tirage au sort.

➤ Championnat Régional U18

A partir de cette saison, la réforme des championnats régionaux U18 débute avec le passage à 4 groupes de 10 équipes en Régional 3 pour la saison 2023/2024 et la suppression totale de cette division en 2024/2025.

A l'heure actuelle, le championnat de R3 est organisé en 2 phases, avec en fin de 1<sup>ère</sup> phase, des accessions/descentes en districts. Pour la saison 2024/2025, il sera proposé que l'organisation du championnat R2 U18 s'effectuera en deux phases.

➤ Coupe de Normandie et Coupe des Réserves Seniors

Lors de la réunion du 3 mai, le sujet de la participation des équipes de National 3 en Coupe de Normandie a été abordé. A la grande majorité, il est convenu de proposer au vote de la prochaine Assemblée Générale de ne plus les autoriser. Néanmoins, les clubs souhaitent conserver la possibilité de faire participer leur équipe réserve (évoluant en R1, R2 ou R3).

Les membres du Comité de Direction valide la non-participation des équipes évoluant en championnat de National 3 à la Coupe de Normandie mais les équipes réserves devront s'inscrire en Coupe des Réserves.

Ces dispositions seront proposées au vote des clubs lors de l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> juin prochain.

M. LERESTEUX évoque les communications reçues de quelques clubs concernant la création d'un championnat régional U17.

Le Comité de Direction n'est pas favorable à cette demande, d'une part car le délai de dépôt des vœux pour l'Assemblée Générale est dépassé et ne permet donc pas son étude et d'autre part, car cela va à l'encontre de la politique régionale des jeunes menée depuis deux saisons par la Commission Régionale Préformation.

## 5 – POLE ESPOIR

---

### 5.1 – Tarification

Kerstie ABERGEL présente la proposition d'augmentation de 500 à 700€ des coûts d'inscription pour pallier la forte croissance des coûts (énergie, alimentation etc).

Les membres valident à l'unanimité.

### 5.2 – Mise en place de la Section Sportive d'Excellence Féminine

Pierre LERESTEUX informe les membres de la mise en place de cette section d'excellence à partir de la rentrée prochaine, en partenariat avec le Collège Marcel Gambier de Lisieux. La première promotion réunira 8 filles puis 8 autres à la rentrée 2024.

Des entretiens ont donc été menés pour recruter un éducateur pour les entraînements des jeunes filles. Celui-ci prendra ses fonctions en septembre 2023.

## 6 – ARBITRAGE

---

En amont de cette réunion, les élus et Présidents de Districts ont échangé sur la politique régionale de l'arbitrage dont la ligne principale est le recrutement des arbitres par les Districts et une continuité de leur formation en Ligue, privilégiant le qualitatif plutôt que le quantitatif.

Concernant sa mise en place, il est convenu de recruter un second CTRA afin d'épauler Fredy FAUTREL dans cette mission, en collaboration avec les districts.

Kerstie ABERGEL fait également un point d'étape sur l'avancement des dossiers en cours et présentés lors du dernier Comité de Direction (VOR et campagne de communication).

## 7 – DIVERS

---

### 7.1 – Mouvements dans les structures

LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE  
AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

19, RUE PAUL DOUMER, 14100 LISIEUX  
02 30 32 03 03 | LIGUE@NORMANDIE.FFF.FR



Roger DESHEULLES présente les mouvements dans les structures notamment la création d'une commission régionale ANS indépendante du F.A.F.A. comme demandé par l'Agence Nationale du Sport, incluant notamment la Présidente de la Commission Régionale des Actions Citoyennes et un représentant par instance (régionale et départementale). La composition sera la suivante :

- Marc ROUTIER, Président de la commission et du District de l'Eure
- Pascale EVAÏN en tant que Présidente de la Commission Régionale des Actions Citoyennes
- Frédéric ORTIZ, représentant du District de l'Orne
- Olivier FLEUTRY, représentant du District de Seine-Maritime
- Bertrand VOISIN, Président du District du Calvados
- Vincent DUBOURG, Président du District de la Manche
- Charline DAYAUX, assiste en tant que chargée de dossier

Les membres valident celle-ci.

## 7.2 – Questions diverses

Sauveur CUCURULO remercie les membres l'ayant soutenu.

Pascale EVAÏN informe les membres de la prochaine réunion de la Commission Régionale du Développement des Pratiques, le 26 juin.

Nasr-Eddine RAHO fait un retour de la première expérience du protocole test qu'il avait proposé lors du Comité de Direction du 3 avril. Celle-ci ayant été très appréciée par les deux clubs, elle sera donc réitérée.

Jean-Pierre GALLIOT interroge les Présidents concernant l'évolution de la réforme sur la gouvernance. Ils font état des différentes réunions ayant eu lieu mais n'ayant pas permis de trouver un consensus entre les différentes parties prenantes (Présidents des Ligues, Districts et clubs professionnels).

Le Président,



Pierre LERESTEUX

Le Secrétaire Général,



Roger DESHEULLES

